

# CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2014

## COMPTE RENDU

**MEMBRES PRÉSENTS** : Daniel PEROTTI, Christine CHARRET, Delphine LORON TRAVARD, Danielle BRUNO, Bernard THIEN, Pierre-Antoine DEJOB, Fabrice LABOURÉ, Sylviane DONJON, Serge DUMAS

**MEMBRES ABSENTS** : , Lucien BATTANDIER, Ingrid MEUNIER

**SECRÉTAIRE DE SEANCE** : Christine CHARRET

***Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents :***

- *le compte rendu du conseil municipal du 1<sup>er</sup> août 2014*

### **Adoption du rapport 2013 sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Collectif**

Le conseil municipal adopte le rapport 2013 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de CHAMPOLY

### **Répartition des frais de personnel RPI**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE la répartition à parts égales, des frais de rémunération, charges comprises, des agents travaillant dans les écoles entre les trois communes du RPI Champoly-Chausseterre-Les Salles,
- CHARGE Monsieur le Maire d'émettre annuellement les titres de recettes correspondants à ces frais pour recouvrement auprès des communes de Chausseterre et Les Salles,
- CHARGE Monsieur le Maire de mandater, selon le même principe, le remboursement de ces frais au profit des communes de Chausseterre et de Les Salles.

### **Taxe d'Aménagement**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de renouveler le taux communal de la taxe d'aménagement à 1.00 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015

### **Autorisation d'ester en justice : affaire Commune de CHAMPOLY/Ludovic LAROCHE**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- autorise M. le Maire à ester en justice dans l'affaire Commune de CHAMPOLY/Ludovic LAROCHE pour loyers impayés
- désigne comme avocat Maître René CHANTLOT – SCP CHANTELOT ET ASSOCIÉS – 20 avenue Gambetta – BP 2096 – 42313 ROANNE Cedex pour défendre la commune dans cette affaire.

### **Demande de subvention au titre des amendes de Police**

Le conseil municipal sollicite l'aide du Conseil Général au titre des amendes de police pour des travaux d'aménagement et de sécurité aux abords de l'école

- Déplacement d'un passage piéton au droit de l'école avec reprise des bordures et trottoirs ;
- Fourniture et mise en place de barrières urbaines au droit de la sortie pour accompagner les enfants vers le passage piétons sécurisé ;
- Création de stationnement longitudinal à la RD n° 24 aux abords de l'abri voyageurs de la ligne scolaire et reprise du trottoir en sablon

### **Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine**

Le conseil municipal octroie une subvention d'un montant de 30 € au Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine pour l'organisation du pot de l'inauguration du sentier sur la géologie à la carrière

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Projet Éolien sur La Tuilière – Chérier

Monsieur le Maire fait un compte rendu des débats qui ont eu lieu en Communauté de Communes. La commune de Champoly n'étant pas riveraine aux communes de La Tuilière et de Chérier, le conseil municipal n'a pas à se prononcer.

- Repas des anciens

Il aura lieu le dimanche 9 novembre à la salle des fêtes et sera préparé par Sabrina, restauratrice à Saint Priest la Prugne.

Gérard SAVATIER et Maurice BARTHOLLET animeront l'après-midi.

Daniel PEROTTI, Pierre-Antoine DEJOB et Georges FAURE représenteront la municipalité

- Don de l'association « La Vadrouille de France »

L'association « La Vadrouille de France » qui a séjourné à Champoly en septembre et utilisé la salle des fêtes a fait don de 200 € pour l'école de Champoly.

- Columbarium

Monsieur le Maire présente le projet de columbarium réalisé par Jean-Claude FAELLI

- Bilan des consommations d'énergies 2013 (SIEL/SAGE)

Monsieur le Maire présente le bilan des consommations d'énergie 2013 des bâtiments communaux

- Travaux école

Monsieur le Maire informe des travaux réalisés à l'école par Gilbert FAELLI

- Marquage au sol

Le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise SIGNADIS pour des travaux de marquage au sol

- Désignation d'un correspondant local Autonomie

Christine CHARRET sera correspondante locale Autonomie

- Un arrêté sera pris pour interdire la circulation de la RD 53 aux Mûres, sauf riverains.
- Monsieur le Maire renouvelle qu'il sera nécessaire de donner des noms aux rues et des numéros aux habitations.
- Monsieur le Maire informe qu'il a été demandé à Monsieur ALLARD de déposer un permis de construire et de se mettre en conformité suite aux travaux qui ont été réalisés sans autorisation.
- Monsieur le Maire donne lecture du courrier qui a été transmis à M. et Mme NION, propriétaire d'une maison en construction aux Etriers, pour la remise en état du chemin communal.  
M. et Mme NION s'engagent par courrier à remettre en état.
- Il sera demandé au SIEL de calculer l'économie qui pourrait être réalisée par la commune pour l'extinction des lampadaires la nuit.
- Des lampes ont été installées à l'église.
- La toiture du Point Com a été réalisée par l'entreprise TALLANDIER de La Renaudie.
- Le conseil municipal discute de la pose d'une signalétique pour les gîtes. Un contact doit être pris avec les propriétaires.
- A la demande du club de Foot, le conseil municipal étudie la possibilité d'acheter un défibrillateur

Séance levée à 23 heures

Le Maire  
Daniel PEROTTI